FRC1.5315

CONVENTION NATIONALE.

5315
Case
FRC
10994

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3,

PAR BRIVAL et DUVAL-DUPLESSIS,
représentans du peuple,

De la dépense faite pendant leur mission à Tulle, auprès de la manufacture d'armes, en vertu de la loi du 9 septembre 1792 (v. s.).

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CETTE commission fut donnée par l'Assemblée législative, et le compte en a été rendu aux inspecteurs de la salle de la Convention, la mission ayant duré jusqu'au 15 octobre (v. s.).

RECETTE.

Le 11 ou 12 septembre 1792 (v. s.), reçu, à la trésorerie nationale, la somme de 2000 liv., ci.. 2000 liv.

DÉPENSE.

Cette somme a été employée à payer les frais de voyage, de séjour, de transport aux forges, et ceux de bureau et de retour, ci . . . . . 2000 liv.

Nota. Le citoyen Duval n'étant pas membre de la Convention, le compte a été rendu par le citoyen Brival, attendu d'ailleurs que seul il avoit perçu la recette et fourni à toute la dépense.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, an III.

UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY